



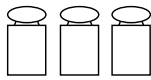

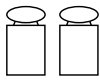
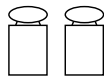








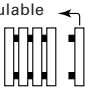
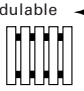
Choisir son émetteur de chaleur

LES RADIATEURS

La chaleur produite par la chaudière est diffusée par les radiateurs ou par le plancher chauffant.

Les radiateurs existent en différents matériaux : acier, aluminium, fonte.

Il est déconseillé, sur une même installation, de poser des radiateurs de matériaux différents.

RADIATEURS	FONTE	ALUMINIUM	ACIER	DÉCO
COÛT	€€€	€€	€	€€
STYLE	Tradition	Classique	Classique	Déco
POIDS				
DÉCORATION				
GARANTIE	Illimitée		 	
DIMENSIONS	modulable 	modulable 	Selon gamme fabricant	Gamme standard ou sur mesure
	Ce matériau procure une chaleur constante, en s'adaptant aisément aux variations de température, en offrant une grande inertie et un excellent rayonnement. Convient aux locaux faiblement isolés thermiquement. Classique, la fonte sait pourtant se plier aux nouvelles formes, et se fonde aussi bien dans un décor rustique que moderne.	Réaction rapide aux variations de température. Facile à poser, le radiateur aluminium offre une excellente conductivité.	À faible contenance en eau, ils permettent une mise en température rapide de la pièce. Le radiateur décoratif autorise les formes les plus diverses : plinthes, séparation ou claustras, sèche-serviettes, rampe d'escalier, etc.	

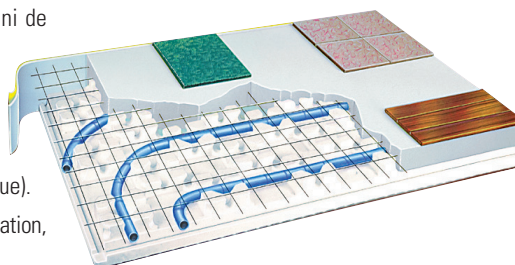
LE PLANCHER CHAUFFANT ET RAFFRAÎCHISSANT

Les planchers chauffants ont beaucoup évolué et présentent aujourd'hui de nombreux avantages :

- Chauffage rayonnant, sans courant de convection, sans mouvement d'air, ni de poussières en suspension ;
- Confortable, fonctionne en basse température entre 21°C et 25°C;
- Peu de différence de température entre sol et plafond ;
- Sol tempéré et confortable ;
- Esthétique, dégagement de l'espace ;
- Réversible (rafraîchissement en été grâce à l'utilisation d'un groupe frigorifique).

Les planchers chauffants peuvent être utilisés dans de nombreux schémas d'application, soit seuls, soit en combinaison avec les radiateurs.

Facile à prévoir dans une construction neuve, le chauffage par le sol peut aussi être envisagé en rénovation de locaux existants.





Les nouvelles technologies l'énergie solaire

LE SOLEIL, QUELLE ÉNERGIE !

Renouvelable par excellence, l'énergie solaire ne produit aucune émission de gaz polluants.

C'est une énergie propre et gratuite qui préserve l'environnement pour les générations futures. En optant pour le solaire, vous vous engagez en faveur du développement durable. Vous contribuez à sauvegarder les ressources naturelles et l'environnement régional. Les nouveaux capteurs solaires permettent d'optimiser l'utilisation solaire. Toute l'énergie récupérée est exploitée. Particulièrement fiables, les nouveaux systèmes solaires peuvent être combinés le cas échéant à un chauffage «classique». Ils sont ainsi utilisables même dans les régions de faible ensoleillement.

METTEZ-VOUS À L'HEURE DU SOLEIL

Les collectivités jouent un rôle incitatif en faveur des énergies propres.

L'énergie solaire constitue un potentiel important mais encore insuffisamment exploité. En France l'exploitation de l'énergie solaire demeure limitée. Cependant, en ce qui concerne le solaire thermique, la pose des capteurs augmente à un rythme d'environ 20 % chaque année. Des programmes de promotion de l'énergie solaire sont initiés par les collectivités afin d'activer le marché du chauffage solaire. Le grand public et les propriétaires de maisons individuelles sont les cibles de ces campagnes assorties de subventions. Les régions, les départements et les communes développent bien souvent des actions incitatives communes avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Issus de technologies en constante amélioration depuis plus de vingt ans, les chauffe-eau solaires individuels (CESI) et les systèmes solaires combinés (ou combi solaire), qui contribuent au chauffage des locaux et de l'eau sanitaire, sont des équipements robustes et fiables.

Des aides spécifiques sont à votre disposition.

PRIMES SOLAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les aides de l'ADEME pour les applications individuelles (chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné) ont été remplacées par un dispositif de type crédit d'impôt. Mais pour inciter le développement des installations solaires, les collectivités territoriales compléteront le bénéfice fiscal lié au crédit d'impôt.

À SAVOIR

Pour chacune de ces applications, les primes solaires sont accordées pour le matériel référencé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie - www.ademe.fr). Ce matériel doit être prescrit et installé par des professionnels agréés QUALISOL.

PRIMES ET SUBVENTIONS DE L'ANAH

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) attribue des subventions pour améliorer le confort dans l'habitat privé.

Les subventions de l'ANAH sont destinées, soit :

- aux propriétaires bailleurs pour des logements donnés en location à titre de résidence principale et achevé depuis plus de 15 ans,
- aux propriétaires occupants dont les revenus fiscaux de référence ne dépassent pas les plafonds en vigueur pour les logements achevés depuis plus de 15 ans.

Le montant de la subvention varie en fonction des engagements souscrits par le propriétaire.

L'ANAH accorde en plus des subventions classiques, des primes exceptionnelles maximales de € 900 pour l'installation de chaudières à condensation conformes à la Réglementation Thermique 2000.

Depuis le 1^{er} septembre 2002, l'ANAH a décidé de mettre en place de nouvelles primes :

Une prime pour les systèmes utilisant l'énergie solaire, d'un montant de € 1.800 pour les matériels «plancher solaire direct» (production combinée de chauffage d'ambiance et d'eau chaude solaire) et d'un montant de € 900 pour les chauffe-eau solaires. Pour plus d'informations : www.anah.fr

SUBVENTION DES CAISSES DE RETRAITE

Vous pouvez obtenir une subvention de votre caisse de retraite si :

- vous êtes retraité du régime général de la Sécurité Sociale ou de certains autres régimes,
- vous êtes locataire ou petit propriétaire disposant de ressources inférieures à un montant fixé par chaque caisse de retraite.

La subvention est destinée à des travaux d'adaptation ou de rénovation :

À titre d'exemple :

- élargissement de portes, pose de barres d'appui,
- plomberie, sanitaire, chauffage,
- isolation thermique et phonique,
- branchement aux égouts,
- travaux de peinture ou revêtement de sol, pose de papier peint.

Dans tous les cas, elle n'est accordée que pour la résidence principale.

Pour toute d'information, adressez-vous :

- à votre caisse de retraite,
- au centre PACT de votre département

LES CREDITS D'IMPOT

Les crédits d'impôt (Loi de finances du 11 juillet 2007)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, vous pouvez bénéficier jusqu'à 50 % de crédit d'impôt. Vous pouvez vous référer au site du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi www.industrie.gouv.fr



La climatisation

QU'EST-CE QUE LA CLIMATISATION

La climatisation consiste à traiter simultanément la température, la filtration, l'humidité et la distribution de l'air.

Un climatiseur permet d'assurer le contrôle thermodynamique de l'environnement avec une circulation d'air qui absorbe la chaleur et l'humidité.

La température ambiante que procure un climatiseur permet aux occupants d'être plus confortables quelle que soit la température extérieure.

De même, un climatiseur possédant un bon système de filtration offre plusieurs autres avantages :

1. Débarrasse de tout excès de poussière, poils, pollen, etc.;
2. Assure une purification de l'air;
3. Moins de nettoyage à effectuer.

En réalité, le but de la climatisation est de permettre au corps humain de gérer son énergie thermique.

Ainsi, la température interne se situe (et est maintenue) aux environs de 37°C par son système de régulation.

Si l'environnement procure de l'inconfort dû à une forte chaleur par exemple, la sueur assure le refroidissement du corps par évaporation.

Par ailleurs, le confort varie d'une personne à l'autre.

Les facteurs qui déterminent ces différences sont :

1. La santé ;
2. L'âge ;
3. L'activité ;
4. Les vêtements.

En général, les gens sont confortables dans un environnement à une température variant entre 20,5 et 23 °C avec un taux d'humidité variant entre 30 et 45 %.

Ces données sont une moyenne et elles peuvent changer d'une personne à l'autre.

AIR FROID, AIR CHAUD, LA CLIMATISATION SAIT TOUT FAIRE

Un climatiseur ne se limite pas à rafraîchir une pièce l'été...

En mode "Rafraîchissement", le fonctionnement d'un climatiseur n'est pas plus mystérieux que celui d'un réfrigérateur.

Il est équipé d'un circuit frigorifique dans lequel circule un fluide dit "frigorigène".

Ce liquide absorbe une certaine quantité de chaleur dans la pièce puis la transporte vers l'extérieur, laissant une atmosphère fraîche à l'intérieur.

Pour la protection de l'environnement, les constructeurs utilisent désormais des fluides écologiques.

Il peut également chauffer l'hiver et en mi-saison !

En mode "chauffage", le cycle frigorifique du climatiseur est tout simplement inversé.

En effet, même lorsque la température extérieure est hivernale, il y a des calories dans l'air.

Le liquide frigorigène prélève cette chaleur à l'extérieur et la restitue dans la pièce.

C'est ce que l'on appelle LA CLIMATISATION REVERSIBLE.

FACILITÉ ET RAPIDITÉ D'INSTALLATION

La pose d'un climatiseur est rapide et discrète.

Les appareils monoblocs (fenêtre ou certains mobiles) se présentent en un seul bloc avec toujours un accès vers l'extérieur.

Les climatiseurs mobiles ne nécessitent aucune installation, un simple branchement suffit.

Les "Splits" sont constitués de deux éléments, l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur. Ils sont reliés par une simple liaison frigorifique de faible diamètre traversant la cloison.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des installateurs partenaires de nos points de vente.

LA DISCRÉTION, L'ÉLÉGANCE ET LA SIMPLICITÉ D'ENTRETIEN

Les climatiseurs sont de plus en plus compacts et discrets, ils s'intègrent harmonieusement dans tous les décors : résidentiels ou professionnels.

Les climatiseurs ne nécessitent qu'un entretien réduit.



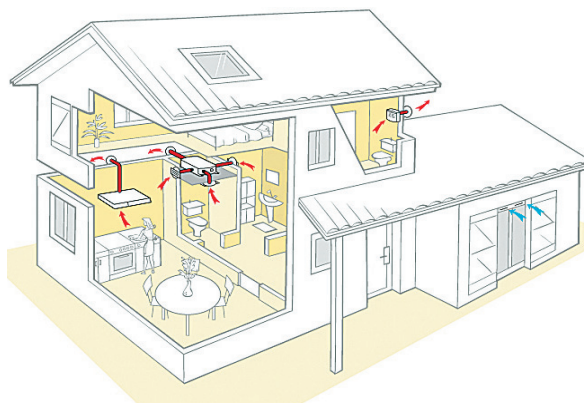
La ventilation & l'aspiration centralisée

POURQUOI VENTILER ?

Du fait de logements de plus en plus étanches, la ventilation est aujourd'hui nécessaire et vous permet :

- D'apporter un air de qualité.
- D'éviter l'accumulation de mauvaises odeurs, d'humidité et de pollution.
- De préserver le bâti contre les dégradations dues à l'humidité.
- De contribuer à l'économie d'énergie en évitant une aération incontrôlée.

La réglementation Aération des logements du 24 mars 1982 et la norme XP P 50-410 (DTU 68.1) préconisent :



Permanence de la ventilation :

- la VMC ne doit pas être arrêtée, les entrées d'air et les bouches ne doivent pas être bouchées.

Balayage de l'air des pièces principales vers les pièces techniques :

- les entrées d'air sont dans les chambres et séjours. (Dne) mini =36 dB(A) ;
- 1 bouche d'extraction en cuisine, salle de bains et WC.

LE SYSTÈME D'ASPIRATION CENTRALISÉE

Le système d'aspiration centralisée est composé :

- D'une centrale d'aspiration placée dans une pièce technique isolée (cellier, garage...).
- D'un réseau de conduits en PVC reliant la centrale aux prises d'aspiration. Ce réseau est très simple à installer en construction neuve comme en rénovation.
- D'un simple flexible souple et léger remplaçant l'encombrant aspirateur traditionnel et permet d'aspirer rapidement en toute efficacité.
- Des prises d'aspiration placées aux endroits stratégiques de la maison permettant de brancher le flexible et d'accéder partout.

Plus de puissance

Une efficacité pouvant atteindre 2 à 3 fois celle d'un aspirateur traditionnel.

Plus d'hygiène

La poussière est transportée directement jusqu'à la centrale d'aspiration, ce qui évite tout rejet dans la pièce nettoyée.

Plus de sécurité

Aucun risque. Il n'y a aucun contact électrique au niveau des prises d'aspiration. La mise en route et l'arrêt du système s'effectuent par une simple action sur la poignée.

Plus de silence

Le moteur de l'appareil étant disposé dans le cellier ou le garage, l'aspiration se fait en silence et l'on peut désormais écouter de la musique tout en faisant le ménage.

Plus de maniabilité

Pas de traîneau à déplacer dans les escaliers. Juste un tuyau souple et léger que l'on branche dans les différentes prises d'aspiration et qui permet d'aspirer autour des meubles sans les heurter.

